



Fédération des Conseils des Parents d'Elèves
Conseil Local Lycée Alfred Kastler
14 Av de l'Université- 33400 Talence

fcpe.kastler@gmail.com

Conseil d'administration du 10 février 2015

Vous trouverez ci-après les réponses aux questions posées par vos représentants FCPE.

Vos représentants

1 - Quand doit se tenir la réunion d'information sur l'orientation après la seconde ? Elle était prévue initialement fin janvier.

Réponse du Lycée : 5 mars à 18h

2 - Les bulletins doivent être renseignés dans APB. Le Lycée se charge-t-il de le faire ? Si oui, à quel moment ?

Réponse du Lycée : le Lycée se charge actuellement de renseigner APB.

3 - Certains parents, notamment des parents d'élèves internes, souhaitent être mieux informés par le lycée des incidents techniques et de leur résolution (chauffage, eau chaude, punaises de lit, couverts à la cantine). Le Lycée peut-il améliorer de cette communication via Pronote ou mailing ?

Réponse du Lycée : il n'est pas possible de faire mieux faute de personnel dédié. Par ailleurs, toutes les informations utiles sont sur Pronote et certaines informations sont transmises uniquement aux parents concernés. Le Lycée estime que le niveau d'information des parents est suffisant.

4 - Des élèves du lycée ont participé à une journée porte ouverte à la SNCF.

A cette occasion, un livret a été distribué, précisant le programme et une charte d'engagement de bonne conduite, cette dernière devant être signée par l'élève. Ce livret comportait une autorisation d'exploiter les images à des fins de communication pour la SNCF.

Certains élèves ont refusé de signer cette autorisation, la jugeant inacceptable, mais se sont trouvés dans l'obligation de le faire quand même pour pouvoir participer à cette journée. Les parents d'élèves ne sont pas d'accord avec cette façon de faire jugée abusive.

Quelle est la position du Lycée sur ce sujet ?

Réponse du Lycée : cette situation n'est pas acceptable et le proviseur souhaite être directement informé par les parents lorsqu'une telle situation se produit.

5 - Le lycée établit-il des conventions de stage qui ont lieu pendant les vacances scolaires ? Si non, pourquoi ?

Réponse du Lycée : pour des raisons de responsabilité, le proviseur ne peut établir une convention de stage hors des vacances scolaires (contrairement à ce que peut faire un lycée hôtelier par exemple). Le Proviseur accepte de le faire néanmoins et à la condition que cela corresponde à une période où du personnel de permanence est présent au Lycée.

6 - Peut-on avoir un point d'avancement sur la résolution des problèmes techniques rencontrés par la restauration ?

Réponse du Lycée : problème résolu.

7 - Organisation des rencontres parents professeurs

Certains professeurs ont émis l'idée de prise de rendez-vous préalable. Peut-on l'envisager pour la prochaine rencontre ?

Réponse du Lycée : oui, si les enseignants sont d'accord.

8 - Les thermomètres qui devaient être achetés pour l'internat ont-ils été acquis ?

Réponse : un thermomètre professionnel a été acheté pour environ 300 euros. Il sera confié aux personnels intervenant à l'internat pour contrôler la température et pourra être utilisé également à des fins pédagogiques par les enseignants.

9 - Plan vigipirate : ce plan ne semble pas applicable au lycée faute de moyen. Que peut-faire le conseil régional ?

Réponse du Lycée et du Conseil Régional : aucun moyen n'est accordé pour l'application du plan Vigipirate. Seule une vigilance accrue de tous les personnels du Lycée est demandée. Le sous-traitant du Conseil Régional chargé des travaux garantit la remise en état des portails cassés par les camions intervenant sur le site du Lycée à la fin du chantier.

10 - Le parc informatique du lycée apparait de plus en plus obsolète. Le conseil régional prévoit il une nouvelle dotation pour le lycée dès cette année ?

Réponse du Lycée et du Conseil Régional : pas de dotation spécifique prévue en dehors de celle programmée annuellement.

11 - Qu'en est-il de la résolution des problèmes de chauffage à l'internat ?

Les parents d'élève ont pu visiter le nouvel internat et ont constaté certains manques. Que prévoit le conseil régional pour réaliser les aménagements importants pour les élèves ?

Il est demandé notamment la création de placards sous les vasques des salles de bains, l'ajout de patères murales pour accrocher les serviettes en vue de leur séchage, l'aménagement des pièces communes actuellement vides (salle de détente ou de travail).

Réponse du Conseil Régional :

Les problèmes de chauffage ne sont pas résolus. Les bâtiments rénovés ont été mis en service sans avoir pris le temps de vérifier le fonctionnement du système de régulation. Le responsable technique du Conseil Régional a fait le constat en date du 10/02/2015 que ce système ne fonctionne pas et a décidé de le débrancher. Le chauffage fonctionne désormais en continu, avec un coût de chauffage qui va de ce fait augmenter significativement. Le proviseur fait remarquer que le budget chauffage avait déjà été réduit par le Conseil Régional qui avait tenu compte des travaux réalisés. La représentante du Conseil Régional évoque une malédiction ancienne sur le Lycée Kastler ! Le responsable des travaux indique cependant mettre en place des mesures de vérification de bon fonctionnement de chacun des appareils de régulation avant une remise en service du système de régulation au plus tôt. A retenir pour la mise en service du prochain bâtiment rénové.

La représentante du Conseil Régional est d'accord sur les aménagements demandés sans engagement de date.